



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU  
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**DÉLIBÉRATION N°DELCA25\_07\_0003**

**OBJET :**

**Autorisation de signature d'une convention de surveillance  
journalière du Barrage de Mondely - Période d'étiage 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le un juillet, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

**PRÉSENTS :**

Christine TEQUI, Alain MAYODON, Thierry PORTET, Marc SANCHEZ, Raymond BERDOU, Jacques ESCANDE, Pierre VIEL, Alain ROCHE, Alain METGE, Daniel BESNARD, Elisabeth CLAIN, Jean-Claude SERRES, Joelle EYCHENNE

**ABSENTS :**

Louis MARETTE, Christian LOUBET, Jean-Pierre BOIX, Francis MAGDALOU, Henri BENABENT, Alain GARNIER, Jean-Michel SOLER

**PROCURATIONS :**

Jérôme BLASQUEZ donne pouvoir à Elisabeth CLAIN  
Jean-Paul FERRE donne pouvoir à Christine TEQUI

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth CLAIN

Considérant la nécessité de bonne gestion du barrage de Mondely surtout au vu des évolutions climatiques et des difficultés environnementales reconnues.

Considérant les compétences du SMDEA en matière de gestion d'eau brute sur d'autres barrages du département ariégeois.

Considérant que les statuts du SMDEA cadrent l'exercice d'une telle compétence par voie de convention.

Considérant que le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Vallée de la Lèze souhaite confier au SMDEA, pour la seconde fois, une mission de surveillance journalière du barrage de Mondely durant la période d'étiage 2025.

Considérant que cette convention couvrirait la période du 1er juin 2025 au 31 octobre 2025.

Considérant que les conditions et obligations de ladite convention sont présentées au sein du projet joint en annexe.

Ouï l'exposé de Mme TEQUI et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **APPROUVE,**  
Ledit rapport
- **AUTORISE,**  
Madame la Présidente à signer la convention de mision de surveillance journalière du barrage de Mondely durant la période d'étiage 2025